

Délibération n° 2018-03-38

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Attribution d'une subvention à l'Amicale laïque de Champeix pour l'enseignement musical

Rapporteur

KAROUTZOS Christian

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 97

Contre : 1

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAIS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

CONSIDÉRANT que l'Amicale laïque de Champeix est une association loi 1901 qui a pour but de contribuer à l'éducation populaire de ses adhérents en proposant, à des tarifs raisonnables, des activités éducatives récréatives, sportives et culturelles, tant pour les adultes que pour les enfants ;

CONSIDÉRANT que l'association compte 520 adhérents et met tout en œuvre pour maintenir ses activités et en proposer de nouvelles ;

CONSIDÉRANT que l'enseignement musical est mis en place depuis cinq ans et compte actuellement 81 adhérents répartis de la façon suivante :

Guitare	31
Piano	30
Chorale	14
Batterie	4
Vielle à roue	2

CONSIDÉRANT que les cours sont dispensés par cinq intervenants sachant que le piano et la vielle à roue sont dispensés par la même professeure, et que deux intervenants se répartissent les cours de guitare ;

CONSIDÉRANT que les cours sont individuels et répartis sur un cycle hebdomadaire de 33 semaines, excepté pour la chorale ;

CONSIDÉRANT que l'Amicale laïque est soucieuse de recruter des enseignants qualifiés ;

CONSIDÉRANT que la répartition géographique des adhérents « musique » est la suivante :

TERRITOIRE API		TERRITOIRES EXTERIEURS	
Champeix	35	Saint-Nectaire	3
Plauzat	12	Saint-Diéry	2
Neschers	6	Le Vernet-Sainte-Marguerite	1
Montaigut-le-Blanc	4	Royat	1
Montpeyroux	3	Le Crest	1
Saint-Cirgues-sur-Couze	3	La Sauvetat	1

Saint-Vincent	2		
Ludesse	1		
Chadeleuf	1		
Parent	1		
Clémensat	1		
Courgoul	1		
Verrières	1		
Tourzel-Ronzières	1		
TOTAL	72	TOTAL	9

CONSIDÉRANT que la mairie de Champeix met à disposition les locaux, prend en charge les frais de chauffage et de nettoyage du bâtiment, et accorde également une subvention de fonctionnement à l'association ;

CONSIDÉRANT que la subvention apportée par l'Agglo Pays d'Issoire d'un montant de 7 500 € pour l'année scolaire 2017-2018 a permis la mise en place de tarifs préférentiels aux adhérents domiciliés sur le territoire de la communauté d'agglomération, et que, pour ces adhérents, les tarifs oscillent ainsi entre 50 € à 180 € par trimestre selon les disciplines, alors qu'ils oscillent entre 70 € à 250 € par trimestre pour les adhérents extérieurs ;

CONSIDÉRANT que, pour cette année scolaire 2017-2018, l'Amicale laïque enregistre un total de 32 883,20 € de dépenses et un total de 29 751 € de recettes (7 500 € de subvention de l'Agglo Pays d'Issoire + 22 251 € de recettes d'inscriptions) ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des éléments positifs exposés ci-dessus concernant l'organisation de cette structure, ainsi que de l'analyse financière de cette activité d'enseignement musicale associative, il est proposé que l'Agglo Pays d'Issoire accorde une subvention pour l'année scolaire 2018-2019 de 10 632 € afin de permettre l'équilibre du budget ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à la majorité des voix et 1 voix contre (M. LEGENDRE) de valider l'attribution d'une subvention de 10 632 € à l'Amicale laïque de Champeix pour l'année scolaire 2018-2019, et d'autoriser Monsieur le Président à mandater cette somme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 10/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10/07/2018

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_38-DE